

COMMUNE DE PORT- VENDRES

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2022**

---ooOoo---

L'an deux mille vingt deux et le treize avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 07 avril 2022

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

27

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, Mme VILVET,
M. BELLET, Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-
GELYS, Mme CHACON, Mme RICO, M. BLIN,
Mme MARTELL, Mme RUIZ, Mme ALABAU-
DAIDER, M. MARTOS-CARRERAS, M. BELTRA,
Mme DESSEILLES,

Procurations :

M. RASTOLL	à	M. NETTI
Mme ALBAREDE	à	M. ASTIE
Mme RASTOLL	à	M. BELLET
M. MARIA	à	Mme VILVET
M. CATALAN	à	Mme CHACON
M FERNANDEZ	à	M. MARTY
M. MUCCHIELLI	à	Mme SERRE
M. BLAY	à	Mme HECQUET
Mme CRIADO	à	Mme RUIZ
M. LENFANT	à	Mme MARTOS-CARRERAS

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Geneviève DESSEILLES est nommée Secrétaire de séance.

INFORMATION SUR LA TENUE DE LA SEANCE ET CONDITIONS DE QUORUM

La promulgation de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifie l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et prolonge du 10 novembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022 les dispositifs dérogatoires au droit commun, permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements

Rappel des conditions de tenue du conseil municipal pendant cette période :

1° La réunion du Conseil Municipal se déroulera **sans public avec retransmission des débats en direct sur la page Facebook de la Ville.**

2° Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire et afin de limiter la présence des élus en séance, les organes délibérants des Collectivités Territoriales ne délibèrent valablement que lorsque **le tiers de leurs membres en exercice est présent.**

3° Un élu peut être porteur de deux pouvoirs.

Au vu de l'évolution de l'épidémie, il convient de rester prudent, la séance se déroulera dans le respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Toutes les précautions seront prises pour veiller à la sécurité des participants (port du masque, gel hydro alcoolique, stylo à usage personnel, ...).

I – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE - EXERCICE 2021

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget de la Commune de Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-mer.

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2021

Sous la Présidence de Madame Patricia HECQUET Première Adjointe au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la Salle des délibérations et ne participant pas au vote, et après avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 3 abstentions (Madame MARTOS-CARRERAS ayant procuration de Monsieur LENFANT et Madame ALABAU-DAIDER), **DECIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2021. Il fait apparaître un excédent de 865 933,31 € en Section de Fonctionnement et un excédent de 925 301,14 € en Section d'Investissement.

III – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AFFECTER** l'excédent de clôture de la section de Fonctionnement de l'exercice 2021, dans le cadre du Budget 2022, ainsi qu'il suit :

- Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 611 685,65 €
- Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 259 929,18 €
- Article 001 « Excédent d'investissement reporté » : 934 067,40 €

IV – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2021

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Parc de Stationnement Castellane de Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-mer pour l'exercice 2021.

V - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2021

Sous la Présidence de Madame Patricia HECQUET Première Adjointe au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la Salle et ne participant pas au vote, et après avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif du Parc de Stationnement Castellane pour l'exercice 2021. Il fait apparaître un excédent de 12.524, 65 € en Section d'Exploitation et un excédent de 133.887,12 € en Section d'Investissement.

VI – AFFECTATION DU RESULTAT DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE – EXERCICE 2021

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE REPORTER** à nouveau sur chaque section, le résultat excédentaire de l'exercice 2021 dans le cadre du Budget 2022, ainsi qu'il suit :

- Article 002 « Résultat d'exploitation reporté » : 12.524,65 €
- Article 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » : 133.887,12 €

VII - PROPOSITION EN MATIERE DE TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2022

En tenant compte de la réforme de la Taxe d'habitation, sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission des Finances qui s'est réunie le 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition pour l'exercice 2022 **ET DE LES MAINTENIR** comme suit :

- Taux Foncier Bâti : 45,31 % (ancien taux communal 25,21 %)
- Taux Foncier Non Bâti : 60,49 % (ancien taux départemental 25,21 %)

VIII – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDIT DE PAIEMENT 2022 – REHABILITATION DES QUAIS ET LA CREATION D'UNE PLACE CŒUR DE VILLE

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 3 abstentions (Madame MARTOS-CARRERAS ayant procuration de Monsieur LENFANT et Madame ALABAU-DAIDER), **DÉCIDE D'APPROUVER** la création d'une Autorisation de Programme et de Crédits de

Paiements (AP-CP), hauteur de 3.000.000 € pour les travaux de réhabilitation des Quais et de création d'une place cœur de Ville, ainsi qu'il suit :

Il est précisé que le département prendra en charge la part des travaux sur les espaces dont il est gestionnaire.

REQUALIFICATION DES QUAIS / CREATION D'UNE PLACE

Fonction	Article	Nature des travaux	Montant AP voté en CM	2022	2023	2024	Total
Dépenses							
822	2313	Travaux	3 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100 000,00	3 000 000,00
Total dépenses			3 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	100 000,00	3 000 000,00

IX – VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2022

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 3 abstentions (Mme ALABAU DAIDER et Mme CARRERAS-MARTOS ayant procuration de M. LENFANT), **DECIDE D'ADOPTER** le Budget de la Commune de l'exercice 2022, voté au niveau du chapitre et lorsqu'il y a des opérations en investissement, au niveau de l'opération, qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 6.055.237,09 €
- Section d'Investissement : 5.704;155,40 €

X – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ADOPTER** le Budget du parc de stationnement Castellane pour l'exercice 2022, dans le cadre d'un vote par chapitre tel que présenté ce-dessous :

- Section d'Exploitation : 58.824,00 €
- **Section d'Investissement : 158.309,44 €**

XI - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2022

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour les Associations mentionnées dans le tableau ci-dessous hormis pour « Comité des Fêtes », « Centre Art Danse », « Port-Vendres Festival », « Ciné Balades », « Club de l'Amitié » et « Els Amics du Miguel Caldentey » où le vote est effectué Association par Association du fait qu'un ou plusieurs Elus ayant un lien avec celles-ci :

« **Comité des Fêtes** » : 25 voix pour, Mme RUIZ-DUMAY ayant procuration de Mme CRIADO sort la salle et ne participent pas au vote

« **Centre Art Danse** » : 25 voix pour, Mme SERRE ayant procuration de M. MUCCHIELI sort de la salle et ne participe pas au vote

« **Port-Vendres Festival** » : 24 voix pour, Mme VILVET ayant procuration de M. Maria et M. BLIN sortent de la salle et ne participent pas au vote

« **Ciné balades** » : 24 voix pour, Mme VILVET ayant procuration de M. Maria et M. BLIN sortent de la salle et ne participent pas au vote

« **Club de l'Amitié** » : 25 voix pour, Mme CHACON ayant procuration de M. CATALAN quitte la salle et ne participe pas au vote

« **Els Amics du Miguel Caldentey** » : 26 voix pour, Mme RICO quitte la salle et ne participe pas au vote

DECIDE D'APPROUVER le montant des subventions allouées aux Associations comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Proposition 2022		Prestations en nature
	Normale	Exceptionnelle	
SPORTIVES	31 300,00		
Dynamiques	1 000,00		Salle de danse – Complexe sportif
EVASION CATALANE	500,00	500,00	Gare de randonnée
FOOTBALL CLUB PV-COLLIOURE	10 000,00	3 000,00	Stade
Karaté Académie de Port-Vendres	400,00		Dojo
Judo Club Port-Vendrais	3 000,00		Dojo
Llaguts de Port-Vendres	2 000,00		Locaux Caserne fer à cheval
Le Brigadier Sportif	600,00		
L'Instant Présent	300,00		Dojo
Côte Vermeille Albères Basket (Basket)	6 000,00		Gymnase
Pétanque Port-Vendraise	3 000,00	1 000,00	Maison de la Gare
Tennis Club	2 000,00		
Tennis de Table	300,00		
Minh Long Doury	300,00		Dojo
THON CLUB PORT-VENDRAIS	300,00		
ESPADON CLUB CATALAN	300,00		Club House
Société Nautique Côte Vermeille (SNCV)	1 000,00		
Union Bouliste Port-Vendraise des Cheminots	300,00		Maison de la Gare

CULTURELLES-TOURISME	37 150,00		
A.B.C.D.	200,00		Centre-Culturel
A.C.C.A. (association Communale de Chasse)	500,00		
Les bons moments	1 500,00		Centre-Culturel
Agissons pour Port-Vendres	1 000,00		Bureau Centre culturel/Gymnase
Port-Vendres Festival	10 000,00		
Bien vivre à Cosprons	400,00		Maison de la ville
Charles Rennie MACKINTOSH en Roussillon	750,00		Local Castellane
Chorus Vénéris	800,00		Vauban
Comité des fêtes	13 000,00		Local Vauban
CLUB DE L'AMITIE	1 500,00	1 000,00	Centre-Culturel
CULTURE ET PATRIMOINE	300,00		
DOCATIMAGE	600,00	600,00	
JCL Productions (cours Santaine)	800,00		Salle Lamrtine
La Galline	2 600,00		
La Vigatana PortVendrenca	500,00	2 000,00	Salle Lamrtine
La Grande Tapisserie	800,00		
Les mots, l'émotion	1 000,00		
Une Histoire de Patch	300,00		Salle Lamrtine
VERMEILLE INTERNATIONALE	400,00		
ASAME	200,00		
SCOLAIRES	2 100,00		
Coopérative scolaire Ecole Pasteur	1 500,00		
Parents Elèves Ecole Primaire Pasteur	600,00		Locaux Ecole Primaire
SOCIALES	1 690,00		
Amicale des Donneurs de Sang	190,00		Bureau Centre culturel
Bien vivre à la Castellane	300,00		
Société Nationale Sauvetage en Mer (SNSM)	1 200,00		
ASSOCIATIONS NON COMMUNALES	5 970,50		
Els Amics du MIGUEL CALDENTY		500,00	

Les Amis de la Musique – COLLIOURE	3 000,00		Centre-Culturel
SECOURS CATHOLIQUE EQUIPES AUDE-ROUSSILLON	300,00		
Les AMIS D'ALAIN MARINARO	1 000,00		
SOUVENIRS FRANCAIS de Perpignan (PMM)	370,50		
SUBCAM	1 000,00		
FRANCE AVC 66	300,00		
PATRIOTIQUES	1 800,00		
Amicale des Anciens Marins	1 000,00		Local caserne du Fer à cheval
Médailles Militaires	200,00		
Souvenir Français	300,00		
Union Nationale des Combattants	300,00		
	80 010,50	8 600,00	

NOUVELLES ASSOCIATIONS 2022		
Boxe Club	1 000,00	
Ciné Balades	200,00	
Association Barque Catalane Française	500,00	
Association Centre Art Danse	400,00	
NAUTILE PLONGEE 66	500,00	1 500,00
Union Sportive Côte Vermeille	4 000,00	
ASSOCIATION ALLIANCE Occitanie Ukraine	1 000,00	
Ecole du Chat Libre	2 000,00	
	9 600,00	1 500,00

XII - RAPPORT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2021

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la politique immobilière menée par la Commune au vu du rapport qui lui a été présenté et qui sera annexé au Compte Administratif 2021 et mis à la disposition du public.

XIII - RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

Le Conseil Municipal **DECIDE DE PRENDRE ACTE** de l'avis rendu dans le rapport de la chambre Régionale des comptes sur les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illiberis.

XIV - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MODALITES ULTERIEURES DE GESTION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DE LA REDOUTE BEAR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage concernant l'aire de stationnement de la Redoute Béar avec le Département des Pyrénées-Orientales et **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

XV - PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DES PYRENEES-ORIENTALES EN VUE DE LA SURVEILLANCE DES PLAGES DE LA BAIE DE PAULILLES PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE PASSER** une convention de mise à disposition de surveillants avec le SDIS des Pyrénées-Orientales en vue de la surveillance des plages Bernardi et Usine, pour la période estivale du 25 juin au 4 septembre 2022 pour un montant estimatif de 32.783 € et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

**XVI - CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION –
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE ET D'UN SUPPLEANT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés, **DECIDE DE NE PAS PROCEDER** au vote à scrutin secret comme l'y autorise l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et **DE DESIGNER en qualité de représentant titulaire**, Monsieur Grégory MARTY et **en qualité de membre suppléant**, Monsieur Gabriel FERNANDEZ, qui ont déclaré accepter ce mandat.

**XVII - ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF « SERVICE CIVIQUE » ET
DEMANDE D'AGREMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ACCEPTER** la mise en place du dispositif « Service Civique » au sein de la collectivité, **DE SOLLICITER** l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de Service Civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès de l'association Evasion Catalane.

**XVIII - LABELLISATION 2022 « PRINTEMPS CITOYEN » - SIGNATURE DE LA
CHARTRE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite charte ainsi que tous les documents permettant la parfaite réalisation des actions qui en découlent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 06

Le Maire,
Grégory MARTY



